

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS N°2026/00146

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement complet du collège des usagers

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu la décision-cadre n°2026/00049 portant sur l'organisation des élections par voie électronique ;

Vu l'arrêté électoral d'organisation n°2026/00041 du 16 février 2026 portant renouvellement complet du collège des usagers au conseil d'administration ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement pour l'élection des représentantes et représentants du collège des usagers au conseil d'administration ;

Considérant que la liste « UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à l'extrême-droite et à la guerre ! » a obtenu 3 294 voix ;

Considérant que la liste « Le Poing Levé : la liste des étudiant.es anticapitalistes, contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine » a obtenu 1 639 voix ;

Considérant que la liste « Bouge ton Campus avec la FAUN et tes associations pour une université inclusive, humaine et solidaire ! » a obtenu 752 voix ;

Considérant que la liste « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire » a obtenu 1 780 voix ;

Considérant que la liste « FSE pour une université anti-impérialiste et ouverte à toutes » a obtenu 753 voix ;

Considérant que la liste « UNI : pour le mérite et ta réussite ! » a obtenu 501 voix ;

Considérant que six sièges de titulaires ainsi que six sièges de suppléants sont à pourvoir.

Article 1 – Candidats élus

Ont été élus membres titulaires et membres suppléants au conseil d'administration les candidates et candidats suivants :

Listes	Noms des élus titulaires	Noms des élus suppléants
UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à l'extrême-droite et à la guerre !	GAILOT Héloïse BEGUE Léo	PEREIRA DOS SANTOS Lucile DOUAUD Titouan
Le Poing Levé : la liste des étudiant.es anticapitalistes, contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine	BONZON Antoine	LE COGUEEN Solen

Bouge ton Campus avec la FAUN et tes associations pour une université inclusive, humaine et solidaires !	MONDI Flora	BENROMDHANE Mohamed
Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire	CHAUVEAUX Corentin	FUMERY BEN MOUSSI Cléopée
FSE pour une université anti-impérialiste et ouverte à toutes	MILLEPIED Alban	KHYAR Sofia

Article 2 – Durée du mandat

Les nouvelles élues et les nouveaux élus prennent leurs fonctions à compter du 04 juillet 2026, pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Article 3 – Exécution

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre le 06 avril 2026

La Présidente de l'Université



Caroline ROLLAND-DIAMOND

En application de l'article D. 719-39 du code de l'éducation, la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) doit être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. A l'issue de ce recours préalable obligatoire, le tribunal administratif de Cergy Pontoise territorialement compétent peut être saisi d'un recours et ce au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE.